

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N^o 858 ou/et AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Ste-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 9 février 2021, à 19 h 30**, à l'hôtel de ville, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 860, pour les fins suivantes :

DEMANDE 2020-00062

Immeuble : 235, 2^e Avenue

Zone : H501

Nature : Réduire de 0,16 mètre, la marge latérale à respecter pour le garage détaché situé au 235, 2^e Avenue.

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de RÉDUIRE à 1,04 mètre la marge latérale gauche à respecter pour le garage détaché, sans ouverture sur le mur latéral gauche, situé au 235, 2^e Avenue; au lieu de 1,20 mètre selon l'article 125 3) du règlement de zonage numéro 860.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 16 décembre 2020 et remis ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses questions ou commentaires par écrit à l'attention du Service du greffe par la poste au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0 ou par courriel à l'adresse greffe@villesadp.ca, avant 16 h 45 le 9 février 2021, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :

- nom et prénom;
- adresse résidentielle;
- numéro de téléphone.

Vos questions et commentaires seront soumis à la considération des membres du conseil en prévision de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 février 2021 à 19 h 30.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 13 janvier 2021.



Geneviève Lazure, L.L.B., D.D.N
Greffière